

VILLE DE ROANNE

# STATIONNEMENT PLACE DU MARCHÉ

Roanne



Le stationnement sera de nouveau effectif place du Marché, sauf les jours de marché, à compter du vendredi 15 mai après-midi et jusqu'à la réouverture des bars et des restaurants. Cette zone de stationnement bénéficiera de la gratuité proposée par la Municipalité jusqu'au 1er juin dans l'ensemble du centre-ville.

Publié le 15 mai 2020

Agglo



## Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

## Outils



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

toante

